



Termes de référence

Fourniture & installation de compteurs de tête et fourniture d'accessoires pour le branchement des ménages dans les communes de Capotille, de Vallières et de Mont-Organisé

I. CONTEXTE

Le projet Electrification Rurale et Autonomisation des Femmes (ERAF) est exécuté conjointement par le ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) d'Haïti et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec le support financier du Gouvernement du Japon et du PNUD. Le projet met en place des technologies d'électrification décentralisées « hors-réseaux » via la construction des infrastructures de production qui fonctionnent principalement à partir des sources d'énergie solaire photovoltaïque (PV) en vue de fournir de l'électricité nécessaire aux besoins domestiques de base et aux besoins des institutions publiques, hôpitaux, écoles et centres de commerce en milieu rural. Le projet ERAF promeut aussi les activités économiques et favorise l'émergence de micro entreprises afin de générer des emplois et des richesses tout en luttant contre le changement climatique.

Les travaux de construction des 3 réseaux de distribution et des centrales solaires hybrides de Capotille, de Vallières et de Mont-Organisé ont été achevés depuis plus d'un an et tous les micro-réseaux ont été mis en service. A Mont-Organisé, le projet avait branché près de 70 ménages pour faciliter les tests de réseau. Cependant, à Vallières des ménages se sont branchés eux-mêmes, ainsi que la majorité des ménages de Mont-Organisé ; sauf à Capotille, il n'y a presque pas de maisons connectées sur le réseau. Pour tenter de résoudre le problème de branchements illégaux et commencer avec la facturation jusqu'à ce que l'opérateur des micro-réseaux soit en place, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Haïti de concert avec le MTPTC cherche à recruter une firme spécialisée pour fournir et installer des compteurs de tête au niveau des micro-réseaux des 3 communes.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Le PNUD cherche à sélectionner une firme dotée d'expertise et d'expériences pour fournir des compteurs de tête, y compris les accessoires d'installation et pour procéder à leur installation sur les transformateurs des réseaux de distribution des communes de Capotille, de Vallières et de Mont-Organisé.

III. PORTEE DES TRAVAUX

La mission consiste à :

- Acquérir les matériels, notamment les compteurs de tête, ainsi que les accessoires nécessaires pour les installer sur les 31 transformateurs abaisseurs des centrales solaires PV de Capotille, de Vallières et de Mont-Organisé ;
- Fournir une équipe de professionnels pour procéder à leur installation dans les trois communes ;
- Fournir des accessoires pour le raccordement des ménages aux micro-réseaux de distribution ;
- Assurer le transport des matériels et accessoires jusqu'aux lieux d'installation.

IV. QUANTITÉ DE MATÉRIELS

Une estimation de la quantité de chaque matériel à acquérir est stipulée dans le tableau du Bordereau de quantités et de prix de l'annexe 1.

N.B : La liste n'est pas exhaustive

V. ÉTAT DES MATÉRIELS ET DÉLAI DE GARANTIE

5.1. Nature

Les matériels acquis et installés par le prestataire en exécution, dans le cadre de cet appel à propositions, doivent être disponibles sur le marché Haïtien et doivent répondre aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance et doivent être à l'état neuf, de fabrication récente et n'ayant jamais été utilisés. Ils doivent être exempts d'une quelconque défectuosité due à un vice de fabrication, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux de fabrique.

5.2. Garantie

A partir de la date de la réception provisoire des travaux, une période de garantie d'un mois est requise comme période de garantie. Au cours de cette période, toute défectuosité, erreur ou omission sera réparée par l'Entreprise à ses frais. La garantie s'applique à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel installé dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel. Elle englobe : a) les réparations, sans coût additionnels, pour des pannes liées à des équipements de mauvaise qualité ou à des défaillances techniques relatives au montage du système ; b) le remplacement sans charge de tout matériel défectueux, par un autre identique à celui reconnu défectueux si la cause est imputable à un défaut de fabrication ; c) les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel nécessaires pour leur remise en état.

Une caution de dix pourcent (10%) du montant du contrat sera retenue par le Maître d'Ouvrage et payée à l'Entreprise à l'expiration de la période de garantie.

VI. RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Le prestataire aura à assumer les responsabilités suivantes :

- Etablissement d'un dossier technique pour la réalisation des installations et soumission du plan d'installation ;
- Acquisition et transport des matériels et accessoires jusqu'aux lieux d'installation dans les trois (3) communes ;
- Installation des compteurs sur les transformateurs de distribution selon les normes régissant la matière ;
- Réalisation des tests sous tension pour s'assurer du bon fonctionnement des compteurs installés.

VII. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE A LA FIN DES TRAVAUX

A la fin des travaux, le prestataire fournit au maitre d'ouvrage, les documents qui suivent :

- Le check List / décompte des matériels acquis et installés ;
- Les fiches techniques des compteurs ;
- Le rapport des tests effectués sur les compteurs.

Tous ces documents doivent être en langue française, ou à défaut en langue anglaise.

VIII. RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire se fera après l'installation complète des matériels et la réussite des tests sous tension. Quant à la réception définitive, elle se fera un (1) mois après la réception provisoire après avoir vérifié que les installations fonctionnent normalement. Pour les deux (2), le maitre d'ouvrage et le prestataire actent de la bonne marche des installations à travers la signature d'un procès-verbal de réception.

IX. CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Rapport de livraison des matériels sur site : 20% ; Après présentation des décomptes 70% Cependant, un retenu de garantie totalisant 10% du marché sera payé après la réception définitive.

X. DUREE DE LA PRESTATION

La mission a une durée **d'un mois** (30 jours calendaires) à partir de la signature du contrat.

ANNEXE 1 : BORDEREAU DE QUANTITES ET DE PRIX

Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire USD	Prix totale USD
Compteurs (Compteurs de tête)				
Compteur d'énergie électrique, CI - 10A, électromécanique non-embrochable avec boîtier	U	40		
Transformateur de courant 200/5A	U	30		
Transformateur de courant, 300/5A	U	8		
Transformateur de courant, 400/5A	U	8		
Accessoires	U	40		
Sous-total 1				
Accessoires pour branchement				
Fil cuivre #6	ft	1000		
Connecteurs 100	U	2000		
Cover pour connecteur 100	U	2000		
Tape électrique	U	100		
Sous-total 3				
Equipements				
Echelle 40 ft	U	3		
Tester électrique, multimètre avec pince amp. (Tension/courant)	U	3		
Mise à la terre de protection	U	3		
Perche télescopique de manœuvre pour sectionneur et fusible aérien	U	3		
Sous-total 4				
Outils				
Boîte à outils pour électricien	U	3		
Pince coupante/coupe câble	U	3		
Presse connecteur hydraulique	U	3		
Sous-total 5				
Main-d'œuvre				
TOTAL				